Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Annuaire de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 167 (1987)

Vereinsnachrichten: Société suisse de biologie cellulaire et moléculaire

Autor: Bickle, Thomas A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société suisse de biologie cellulaire et moléculaire

Fondée en 1962

Activités scientifiques

La société a tenu son assemblée annuelle à Lausanne le 27 mars 1987 dans le cadre de la réunion annuelle de l'USGEB. La participation des membres de la société à cette réunion a été particulièrement importante tant au niveau des présentations orales qu'à celui des posters. La participation active de nombreux jeunes chercheurs a été une grande source de satisfaction et d'espoir pour l'avenir de la société. Les communications scientifiques présentées lors de la réunion de l'USGEB ont été publiées dans le journal Experientia.

Relations internationales

La société est représentée à l'European Cell biology Organisation (ECBO) et à l'European Developmental Biology Organisation (EDBO). Le "Fourth International Congress of Cell Biology" aura lieu à Montreal (Canada) le 14-19 août 1988. La société est représentée à l'International Advisory Committee" de cette réunion par Dr. H. Diggelman (Epalinges).

Encouragement aux jeunes chercheurs à participer à des réunions scientifiques et à des cours

Ce programme a été initié il y a quelques années déjà et il a rencontré un grand succès parmi les jeunes membres de la société. Le programme est une des façons les plus valables d'encourager la relève dans le pays. Il permet l'octroi des sommes jusqu'à Fr. 500.- au maximum pour couvrir, en partie, les frais occasionnés par l'assistance aux réunions scientifiques internaitonales des jeunes chercheurs.

Le président: Prof. Thomas A. Bickle

Société suisse de zoologie

Fondée en 1893

Assemblée annuelle

L'assemblée générale ordinaire de la Société s'est tenue dans le cadre de la réunion annuelle de la SHSN, à Lucerne. Le président local était le PD Dr B. Bruderer, de la Station ornithologique de Sempach. A la suite de la lecture du rapport du président pour 1986, deux modifications de ce rapport sont demandées par le Dr P. Ingold. Il s'agit du titre de la conférence du Prof. Drent, Groningen, soit "Energieengpässe bei Vögeln", titre modifié après la publication du programme de l'assemblée. Deuxièmement, ce sont 46 communications, sous forme de posters, et non 33 qui ont finalement été présentées par les membres de la Société. Nous prenons acte de cette demande de modification.